

Préparation à l'habilitation électrique

BO-HO-HOV exécutant

Public visé

Personnel non-électricien

intervenant pour des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement des installations électriques basses tensions.

Effectif

10 participants maximum.

Durée de la formation

1 jour.

Évaluation

Cette formation fait l'objet d'une **évaluation des savoirs et des savoir-faire**. L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (**QCM**) constitué de plusieurs questions. **L'évaluation** des savoir-faire est réalisée à partir **d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention**.

Le formateur délivre un « avis après formation ». L'habilitation est formalisée par un titre d'habilitation. Ce titre est délivré par l'employeur au travailleur habilité, qui doit être capable de le présenter en cas de besoin.

Maintien et actualisation des compétences

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur. **La périodicité recommandée est de 3 ans**. Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans.

Publication UTE C 18-510 du 21 janvier 2012.

Objectif

La formation possède un double objectif :

- ♦ être capable d'exécuter des travaux d'ordre non électrique, en respectant les prescriptions de sécurité définies dans la norme NF C 18-510,
- ♦ permettre au chef d'entreprise de délivrer à son personnel un titre d'habilitation d'exécutant non électricien.

Méthode pédagogique

- Théorique et pratique
- Mise en situation dans l'environnement professionnel du stagiaire
- Exposés-débats
- Jeux de rôle
- Films

Programme

PARTIE **1**

PREMIER MODULE

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain – électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations – domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation – principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective – mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main, etc.) – risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur, ou près des ouvrages et des installations électriques

PARTIE **2**

SECOND MODULE

- Acteurs concernés par les travaux – rôles et fonctions
- Habilitation indice 0 – limites, analyse des risques et mesures de prévention



Pour suivre cette formation